

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 février 2026 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2026 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Michel GREGOIRE, pour le Président empêché.

Secrétaire de séance : Madame Marie Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 5 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PEZ Gérard, PILOZ Odile, PUSTOCH Alan, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, AUMAGE Cyrille (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), THIERRY Xavier (suppléant), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 23

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, MATHIEU André, MORIN Gilbert, IMBERT Christian, POUYET Stéphanie, RAVOUX Gilles, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle

Excusés ayant donné procuration : 18

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RICHARD Eric donne procuration à MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CAHN Philippe donne procuration à DECONINCK Stéphane, FEUILLAS Annie donne procuration à NICOLAS Jean-Louis, GAUTHIER Eliane donne procuration à FRACHINOUS Alain, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à PILOZ Odile, LOUPIAS Aurélie donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, ROUSSELLE Didier donne procuration à VIARSAC Roger, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TRUPHEMUS Gérard donne procuration à MONGE Alain

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Pascale ROCHAS (Eric RICHARD excusé)

Prévention Spécialisée

2026-048 Signature de la convention 2026-2028 et demande de subvention relative à la convention de partenariat « Prévention spécialisée » avec le Département de la Drôme pour l'année 2026

Dans le cadre de ses compétences Enfance - Jeunesse, la Communauté de communes propose une intervention en prévention spécialisée via le Service d'accompagnement socio-éducatif (SASé) de la CCBDP.

A ce titre, la Communauté de communes est conventionnée avec le Conseil départemental de la Drôme qui vient cofinancer les postes d'éducateurs spécialisés de la CCBDP.

Depuis 2023, le cofinancement s'élève à 52 500 €, équivalent au financement d'1,5 poste.

À la suite de la commission départementale de la prévention spécialisée du 8 décembre 2025, le Département s'est engagé à renouveler cette convention pour les années 2026, 2027 et 2028 en proposant un montant de cofinancement identique à la précédente.

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale en vigueur ;

Vu l'engagement du Département de la Drôme concernant la convention de partenariat « prévention spécialisée » 2026, entre la CCBDP et le Département de la Drôme, permettant le cofinancement des postes d'éducateurs spécialisés du Service d'accompagnement socio-éducatif de la CCBDP ;

Considérant la proposition du Conseil départemental de la Drôme de reconduire dans les mêmes termes cette convention pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant accordé par le Département s'élève à 52 500 € pour 2026, comme pour les trois années précédentes ;

Considérant que la subvention accordée fera l'objet d'une nouvelle convention pour 2026, 2027 et 2028.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de partenariat entre le Département de la Drôme et la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, relative au dispositif départemental de prévention spécialisée ;

D'APPROUVER la demande de subvention de 52 500 € auprès du Conseil départemental de la Drôme pour l'exercice 2026 dans le cadre de la convention de partenariat « prévention spécialisée » ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DE NOTIFIER cette délibération à toutes les administrations concernées.

La Secrétaire de séance,
Marie Noelle ARMAND

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 18/02/2026

Mise en ligne le : 18/02/2026

Ampliation à :

